



## **REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES**

### **Cours de natation pour les enfants**

#### **1 - L'ECOLE DE NATATION**

Les cours sont collectifs et accueillent jusqu'à une dizaine d'enfants.

Le nombre maximum exact de participants à chaque cours est laissé à l'appréciation de l'enseignant concerné.

Les enfants sont répartis par niveau de pratique ; la décision de l'affectation de l'élève dans un niveau est du ressort exclusif des maitres-nageurs.

#### **Contenu**

- Chaque cycle comprend au minimum 10 séances ; il peut comprendre une ou deux séances supplémentaires selon le calendrier, ce qui peut permettre aux enfants absents de rattraper une séance manquée.

#### **Période**

- Les cours proposés sont répartis sur l'année en trois cycles : de septembre à décembre, de décembre à mars, de mars à juin.
- Un calendrier annuel des séances est fourni à l'inscription. Les modifications éventuelles sont communiquées dans la mesure du possible à l'accueil 3 semaines auparavant.
- Lors des vacances scolaires et pendant les jours fériés, les séances sont annulées.

#### **Inscription et réinscription**

- L'inscription au premier cycle a lieu fin août ou début septembre.
- Le renouvellement des inscriptions à l'école de natation commence 4 semaines avant le début du cycle suivant. Il est de la responsabilité des parents de se tenir informés auprès de l'accueil.
- Tout enfant inscrit à un cycle est prioritaire pour la réinscription au cycle suivant, à condition que sa demande de réinscription (par le biais d'un bulletin complété) ainsi que le règlement soient transmis avant le délai indiqué, soit trois semaines après le début des réinscriptions.
- Passé le délai indiqué les cours sont ouverts à de nouveaux participants, les inscriptions étant prises en compte par ordre d'arrivée.

- Il n'y a pas d'obligation de réinscription au cycle suivant ; les parents sont seulement tenus d'en informer le centre Aqua Passion dès leur décision prise.
- Il est à prendre en compte que la caisse de l'accueil est fermée 30 mn avant la fermeture du bassin.

### **Absence**

- Toute absence doit être signalée.
- Une séance non effectuée, quelque soit le motif d'absence, ne peut pas être remboursée ; elle peut être éventuellement récupérée si le cycle comprend plus de 10 séances.
- En cas d'évènements d'une gravité avérée, notamment pour des raisons médicales, il est possible de déposer une demande de report par le biais des fiches de réclamation disponibles à l'accueil.

## **2 - LES STAGES DE NATATION**

Pendant les vacances scolaires durant lesquelles le centre Aqua Passion n'est pas fermé, il est proposé aux enfants des stages hebdomadaires collectifs, comprenant une séance par jour pendant 5 jours.

### **Inscription**

L'information concernant ces stages est diffusée 3 semaines avant leur début.  
L'inscription peut être prise par téléphone, mais n'est effective qu'à réception du règlement.

## **2 – LE DEROULEMENT DES COURS DE NATATION COLLECTIFS**

### **Durée**

- La durée de chaque séance est de 45 minutes d'activité effective dans l'eau.

### **Horaires et déroulement**

- Il est remis à chaque enfant lors du 1<sup>er</sup> cours de chaque cycle ou stage une carte piscine, à conserver et à utiliser pour chaque entrée et sortie de cours.
- La carte piscine ne permet pas de fermer le casier du vestiaire : l'enfant doit utiliser un euro ou un jeton de supermarché ; à défaut il peut lui être prêté une carte casier.
- Lors de la dernière séance cette carte est conservée par le portique de sortie. Si ce n'est pas le cas, elle doit être remise à l'accueil. La non restitution de la carte est facturée 5€.
- Le respect strict des horaires indiqués pour les cours permet le bon déroulement des séances pour tous les participants.

- Pour le bon suivi des cours, il est impératif que chaque enfant se présente ou soit présenté à l'accueil avant d'entrer.
- L'enfant peut entrer et accéder aux vestiaires pour se préparer, au plus tôt 10 mn avant le début de son cours. Il doit passer sous la douche et par le pédiluve avant d'entrer dans l'eau.

### **Encadrement**

- L'encadrement et l'animation de chaque cours est assuré par un maitre nageur habilité affecté, mais il peut être remplacé par un autre maitre-nageur selon les besoins du service.

### **Tenue**

- L'enfant doit porter une tenue de bain adéquate : maillot de bain ou boxer de bain (pas de bermudas ni shorts, ni bien sûr sous-vêtements). Les bonnets de bain ne sont pas obligatoires.

### **Comportement**

- Tout enfant participant aux activités ou accompagnant se doit d'adopter un comportement respectant les règles de bonne conduite et de civisme afférentes aux établissements recevant du public. Tout contrevenant est susceptible d'être exclu du cours voire de l'établissement par décision du maître-nageur ou du responsable de la structure.

### **Présence dans l'eau en dehors du cours**

- La participation au cours permet de bénéficier d'un accès à la piscine hors la séance. Si l'enfant est accompagné par un adulte s'étant acquitté d'un droit d'entrée, il peut entrer dans l'eau avant l'heure autorisée, par une demande expresse faite à l'accueil. Il peut également rester dans l'eau après son cours, dans les mêmes conditions. Si ce n'est pas le cas, il doit sortir de la piscine ou de la pataugeoire et se diriger vers les douches et le vestiaire.

## **4 – LES COURS PARTICULIERS**

Il est possible de suivre un ou plusieurs cours particulier avec l'un des maîtres-nageurs disponibles.

La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès d'eux.  
Leurs coordonnées sont disponibles à l'accueil.

*Mis à jour le 23 décembre 2016*